

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 19 JUIN 2013 à 20 HEURES
A LA MAIRIE DE TENCE**

Le 19 juin 2013 à 20 heures, le Conseil Communautaire convoqué le 11 juin 2013, s'est réuni à la mairie de Tence sous la présidence de Jean-Jacques SCHELL, Président.

Présents : Paul ABRIAL, Frédéric ANDRE, Jacqueline COURT, Edmond CROUZET, André DUBOEUF, Maurice FAURIAT, Julien MELIN, Christian OUILLON, Guy PATOUILLEARD, Thierry QUESADA, Brigitte RENAUD, Gilbert RUEL, Jean-Jacques SCHELL, Denis SOUVIGNET, Henri SOUVIGNET, André VIALLO, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Absents représentés : Gérard AULAGNIER (avait donné pouvoir à Pierre FOUVET suppléant), Bernard COTTE (avait donné pouvoir à Marianne MERMET-BOUVIER suppléante), Marie GAILLARD (avait donné pouvoir à Eliane WAUQUIEZ-MOTTE titulaire), Vincent TARDY (avait donné pouvoir à Julien MELIN titulaire).

Elu secrétaire de séance : Julien MELIN.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **21**
- Présents : **21**
- Votants : **21**

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 10 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Economique : participation de la CCHL à la journée « Entreprendre et Territoires » :

Jean-Jacques SCHELL présente la journée organisée par le Pays de la Jeune Loire, le jeudi 20 juin 2013. Il précise que cette journée s'organise comme un séminaire national relatif à l'entrepreneuriat en milieu rural et ceci en partenariat avec le Réseau Rural Auvergne et l'APFP (Association de Promotion et de Fédérations des Pays). Cet événement, à destination des élus, techniciens, entrepreneurs, porteurs de projet et tous les acteurs concernés par le développement économique, s'organise autour de plusieurs temps forts :

- une conférence sur la plus-value des territoires en matière d'entrepreneuriat,
- des ateliers permettant d'échanger sur des expériences réussies en France (Maison de l'emploi, ...),
- des forums à destination des créateurs, repreneurs, cédants,
- une bourse des offres d'activités et d'immobilier permettant de présenter des opportunités d'installation sur le territoire.

Ce projet est porté par la Cellule économique du Pays de la Jeune Loire et les six Communautés de Communes apportent chacune une aide financière et technique au Pays de la Jeune Loire. L'aide sollicitée, s'élève pour la CCHL à 300 €.

Le Plan de financement de la Journée « Entreprendre et Territoires » est le suivant :

Subvention Leader demandée	2.200 €
Pays de la Jeune Loire (autofinancement)	1.000 €
Communauté de Communes des Marches du Velay (cofinancement)	300 €
Communauté de Communes des Sucs (cofinancement)	300 €
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (cofinancement)	300 €
Communauté de Communes du Haut-Lignon (cofinancement)	300 €
Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencou (cofinancement)	300 €
Pays de la Jeune Loire (cofinancement)	300 €
Coût Total (HT)	5.000€

La mise à disposition de Mlle Audrey DUFAURE DE CITRES, Chargée de mission Communication à la Communauté de Communes Loire-Semène correspond à la contribution de la Communauté de Communes à cette Journée.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour approuver ce plan de financement et participer à hauteur de 300 €.

3. Sports :

3.1) Choix des entreprises pour la réalisation des travaux du pôle multi activités sur Tence pour les lots n° 8 (Menuiseries Intérieures) et n° 12 (Chauffage Ventilation) :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux membres du conseil communautaire que lors de la séance du 19 février 2013, les élus avaient délibéré sur le choix des entreprises pour la création d'un pôle Multi Activités sur la Commune de Tence pour un montant global de 409.204,40 € H.T. Il précise que les lots n° 8 « Menuiseries Intérieures » et n° 12 « Chauffage-Ventilation » avaient été déclarés infructueux, compte tenu que les réponses des entreprises étaient nettement supérieures à l'estimation. Il présente les résultats de la nouvelle consultation qui a été lancée pour les lots n° 8 et n° 12, suite à l'ouverture et l'analyse des offres par la Commission des Marchés. Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour choisir les entreprises suivantes et autoriser la signature des marchés :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
8 – Menuiseries Intérieures	Sarl FAURE Régis et Fils (Le Puy-en-Velay)	Marché de base : 27.428,50 € option parquet bois : 9.127,40 € Total : 36.555,90 €
12 – Chauffage Ventilation	Entreprise PERRUSSEL (Saint-Germain Laprade)	Marché de base : 64.987,30 € option : 2.928,80 € Total : 67.916,10 €
TOTAL		104.472,00 €

Julien MELIN précise que les travaux ont commencé.

3.2) Avenant sur le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du pôle multi activités sur Tence :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux membres du conseil communautaire que lors de la séance du 21 février 2012, les élus avaient délibéré sur le choix du maître d'œuvre pour la création d'un pôle Multi Activités sur la Commune de Tence. Il précise que la SCP BERNARD RAMEL ET BOUILHOL (Architecte mandataire) en cotraitance avec GBA ECO (Economie), BET USSON (Structure) et AVP INGENIERIE (Fluides), avait été choisie. Il précise également que le montant des honoraires (36.000,00 € H.T.) avait été fixé par rapport au montant prévisionnel des travaux qui s'élevait à 400.000,00 € H.T. Au regard de l'Avant-Projet Définitif et de la consultation des entreprises le montant des travaux s'élève à 498.000,00 € H.T., il convient donc d'ajuster le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre et de signer un avenant pour un montant de 8.820,00 € H.T., ce qui implique que le montant global des honoraires concernant la maîtrise d'œuvre s'élèvera à 44.820,00 € H.T. Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour la signature de cet avenant.

4. Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire :

4.1) Délibération pour fixer les tarifs du ramassage scolaire pour l'année 2013-2014 :

Denis SOUVIGNET évoque des difficultés de ramassage scolaire sur la commune de Chenereilles. Certaines familles se sont installées à Pélissac et souhaiteraient pouvoir prendre le ramassage scolaire, ainsi qu'au Villard où des demandes ont déjà été faites. Il précise que les services du Conseil Général de la Haute-Loire ont répondu que le circuit ne serait pas modifié et que les parents avaient reçu une réponse négative à leur demande de transport. Pierre GARNIER précise que ce circuit est assuré par un grand car et que cela pose des problèmes pour accéder à ces lieux dits. Jean-Jacques SCHELL propose d'évoquer à nouveau ce problème avec les services du Conseil Général de la Haute-Loire à la rentrée de 2013.

Les tarifs proposés pour 2013-2014 pour les circuits et les lignes régulières pour les élèves qui sont scolarisés dans les écoles de notre territoire, sont les suivants :

- élève en maternelle et primaire : **100 €** au lieu de 96 €
- élève en collège : **134 €** au lieu de 129 €
- élève en lycée : **150 €** au lieu de 144 €.

Les tarifs proposés pour 2013-2014 pour la navette (Mazet Saint-Voy – Chambon/Lignon – Tence) pour les élèves scolarisés dans les lycées de Monistrol/Loire, sont les suivants :

- 2 trajets/ semaine (lundi matin - vendredi soir) : **60 €** au lieu de 55 €
- 4 trajets/semaine (lun. matin – mer. midi – jeu. matin – vend. soir) : **125 €** au lieu de 115 €.

André VIALON demande que l'on précise aux parents le coût résiduel à leur charge qui est très peu élevé par rapport au coût global.

Thierry QUESADA précise que les membres de la commission s'interrogent sur le devenir de la navette mise en place pour les élèves scolarisés dans les lycées de Monistrol/Loire compte tenu de la montée en puissance dans les prochaines années des lycées sur Yssingeaux.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'adoption des tarifs proposés.

4.2) Délibération pour fixer des tarifs du centre de loisirs intercommunal :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux membres du conseil communautaire que lors de sa séance du 12 avril 2010, les tarifs du centre de loisirs intercommunal avaient été définis et que depuis cette date, ils n'avaient pas été modifiés. Il propose de définir de nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} juillet 2013 et qui se définissent comme suit :

TARIF ACTIVITE CENTRE DE LOISIRS

CAF HTE-LOIRE	Unité				prix repas
	1/2 Journée	Journée (matin après midi)	Sortie 1/2 Journée	Sortie journée (repas compris)	
0 - 350	3,60 €	6,60 €	6,60 €	12,90 €	4,00 €
351 - 500	4,10 €	7,20 €	7,20 €	13,50 €	4,00 €
501 - 650	4,65 €	7,80 €	7,80 €	14,75 €	4,00 €
651 - 800	5,25 €	8,60 €	8,60 €	16,20 €	4,00 €
801 et plus	5,75 €	9,25 €	9,25 €	17,15 €	4,00 €
CAF / FP EXTERIEURE	6,30 €	11,60 €	11,60 €	18,30 €	4,00 €

	Forfait					
	Trimestre		1 Semaine Vacances		2 Semaines Vacances	
CAF HAUTE-LOIRE	Semaine Matin ou Après midi	Semaine Jour	Semaine matin ou après- midi + sortie	Semaine Jour	Semaine matin ou après midi	Semaine Jour
0 - 350	29,00 €	52,00 €	20,00 €	30,00 €	37,00 €	50,00 €
351 - 500	32,00 €	57,00 €	22,00 €	33,00 €	41,00 €	9,50 €
501 - 650	35,00 €	62,00 €	24,00 €	37,00 €	45,00 €	64,00 €
651 - 800	39,00 €	68,00 €	26,00 €	40,00 €	51,00 €	1,70 €
801 et plus	42,00 €	74,00 €	28,00 €	42,00 €	55,00 €	76,00 €
CAF / FP EXTERIEURE	45,00 €	79,00 €	34,00 €	50,00 €	63,00 €	86,00 €

TARIF PERISCOLAIRE

CAF HAUTE-LOIRE	Horaire	Forfait mensuel
0 - 350	0,55 €	6,00 €
351 - 500	0,60 €	7,00 €
501 - 650	0,65 €	8,00 €
651 - 800	0,70 €	9,00 €
801 et plus	0,75 €	10,00 €

TARIF ADOS

CAF HAUTE-LOIRE	Sortie à l'unité (1/2 journée)	Sortie journée	Forfait 5 sorties (1/2 journée)
0 - 350	9,00 €	13,00 €	36,00 €
351 - 500	10,00 €	14,00 €	40,00 €
501 - 650	11,00 €	15,00 €	44,00 €
651 - 800	12,00 €	16,00 €	48,00 €
801 et plus	13,00 €	17,00 €	52,00 €
CAF/FP EXTERIEURE	14,00 €	18,00 €	56,00 €

Il précise également qu'une réduction est accordée aux familles de la façon suivante :

- pour le 2^{ème} enfant 10% de réduction sur le tarif,
- pour le 3^{ème} enfant 25% de réduction sur le tarif,
- pour le 4^{ème} enfant et les suivants 50% de réduction sur le tarif.

Frédéric ANDRE propose d'indexer des tarifs par rapport aux revenus.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'adoption des tarifs proposés.

Jean-Jacques SCHELL présente ensuite aux membres du conseil communautaire les propositions de tarifs pour les camps d'été. Il précise que les tarifs sont les mêmes que l'année dernière :

- **Pour les enfants de 4 à 6 ans** : un camp du 31 juillet au 1^{er} août 2013 à la base du Neyrial à Yssingaux. Les tarifs proposés pour ce camp sont : enfants de la CCHL : 40,00 €, enfants hors CCHL : 55,00 €.
- **Pour les enfants de 7 à 9 ans** : un camp cirque du 15 au 19 juillet 2013, au cirque Horizon 3000 à Tence. Les tarifs proposés pour ce camp sont : enfants de la CCHL : 150,00 €, enfants hors CCHL : 215,00 €.
- **Pour les enfants de 9 à 12 ans** : un camp nautique du 22 au 26 juillet 2013 à la base de voile à Devesset. Les tarifs proposés pour ce camp sont : enfants de la CCHL : 150,00 €, enfants hors CCHL : 215,00 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'adoption des tarifs proposés.

Julien MELIN précise que les retours sont positifs sur le travail effectué par Eymeric BARTHELAT et son équipe du centre de loisirs intercommunal.

4.3) Délibération pour fixer des tarifs du centre social intercommunal :

Jean-Jacques SCHELL présente aux membres du conseil communautaire les propositions de tarifs pour les activités du centre social intercommunal :

- **Atelier découverte de la nature / Dessin'arbre** le 19 juin 2013 : les tarifs proposés pour cette activité sont : 8,00 € pour les non adhérents au centre social et 5,00 € pour les adhérents.

- **Sortie Lyon + Zoo Saint-Martin la Plaine** le 22 juin 2013 : le tarif proposé pour cette sortie est : 10,00 € pour tous les participants.
- **Sortie Mer à La Grande Motte** les 3 et 4 août 2013 : les tarifs proposés pour cette sortie sont : 30,00 € pour les non adhérents au centre social et 20,00 € pour les adhérents.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'adoption des tarifs proposés.

5. Vie culturelle :

5.1) Délibération pour fixer les tarifs de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon pour l'année 2013-2014 :

Jean-Jacques SCHELL présente les tarifs proposés pour l'année 2013-2014, en précisant que ces tarifs sont réévalués de 4% pour le 1^{er} enfant et les adultes et de 2,5% pour le 2^{ème} et 3^{ème} enfant. Il précise que le budget de l'EMIHL s'élève à 180.000 € avec un reste à charge de 92.000 € pour la CCHL.

Guy PATOUILLARD intervient pour informer les membres du conseil communautaire que pendant cette année 2012-2013, des difficultés ont été soulevées par le collège du Lignon sur le fonctionnement de la Classe à Horaires Aménagés Musique et par la Batterie Fanfare sur les cours. Il précise que ces problèmes ont été abordés en réunion « vie culturelle » et venaient essentiellement d'un manque de communication entre les structures. Les membres de la commission ont demandé de veiller au bon fonctionnement pour l'année 2013-2014.

André DUBOEUF pense que compte tenu du reste à charge supporté par la CCHL, les tarifs devraient augmenter environ de 8%.

André VIALON souhaite que les familles soient informées du coût réel de l'activité.

Julien MELIN demande s'il est possible de baisser le budget de l'EMIHL.

Les tarifs proposés pour l'année 2013-2014 sont les suivants :

Pour les élèves des communes de la CCHL :

CURSUS INSTRUMENTAL CLASSIQUE OU LIBRE : Instrument + Formation musicale + Ensemble

Année probatoire	Année complète	A partir de Janvier	Après vacances Février
1 ^{er} enfant	326,00 €	244,00 €	171,00 €
2 ^{ème} enfant	282,00 €	216,00 €	154,00 €
3 ^{ème} enfant	257,00 €	181,00 €	134,00 €
4 ^{ème} enfant	208,00 €	156,00 €	110,00 €
Adulte	349,00 €	263,00 €	183,00 €
1^{er} cycle			
1 ^{er} enfant	338,00 €	250,00 €	177,00 €
2 ^{ème} enfant	292,00 €	218,00 €	157,00 €
3 ^{ème} enfant	260,00 €	187,00 €	136,00 €
4 ^{ème} enfant	213,00 €	160,00 €	115,00 €
Adulte	362,00 €	267,00 €	189,00 €
2^{ème} et 3^{ème} cycle			
	Année complète	A partir de Janvier	Après vacances Février
1 ^{er} enfant	347,00 €	256,00 €	181,00 €
2 ^{ème} enfant	302,00 €	224,00 €	159,00 €
3 ^{ème} enfant	264,00 €	190,00 €	138,00 €
4 ^{ème} enfant	226,00 €	167,00 €	119,00 €
Adulte	372,00 €	274,00 €	196,00 €

COURS COLLECTIF SEUL

Cours Collectifs seul	Année complète	A partir de Janvier	Après vacances Février
Enfant : Formation musicale, orchestres, ensembles	104,00 €	78,00 €	53,00 €
Adulte : Formation musicale, chorale d'adultes, ensembles	109,00 €	81,00 €	56,00 €
Chorale d'enfants, Eveil et orientation musicale	53,00 €	40,00 €	29,00 €
Instrument supplémentaire (possible en 2^{ème} cycle)	191,00 €	144,00 €	96,00 €

Pour les élèves extérieurs à la CCHL :

Cours	Année Complète	à partir de Janvier	Après vacances Février
Enfant/Cursus instrumental année probatoire	542,00 €	401,00 €	271,00 €
Adulte/Cursus instrumental année probatoire	583,00 €	431,00 €	286,00 €
Enfant/Cursus instrumental 1^{er} cycle	548,00 €	407,00 €	274,00 €
Adulte/Cursus instrumental 1^{er} cycle	589,00 €	437,00 €	294,00 €
Enfant/Cursus instrumental 2^{ème} et 3^{ème} cycle	553,00 €	412,00 €	277,00 €
Adulte/Cursus instrumental 2^{ème} et 3^{ème} cycle	595,00 €	442,00 €	297,00 €
Enfant/cours collectifs seul : Formation musicale, orchestres, ensembles	104,00 €	78,00 €	53,00 €
Adulte/cours collectifs seul : Formation musicale, chorale d'adultes, orchestre, ensembles	109,00 €	81,00 €	56,00 €
Cours collectif : chorale d'enfants, éveil et orientation musicale	53,00 €	40,00 €	29,00 €

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité pour l'adoption de ces tarifs pour l'année 2013-2014 (15 pour, 5 contre et 1 abstention).

5.2) Délibération pour fixer les tarifs du Festival de Musique Vivarais-Lignon 2013 :

Jean-Jacques SCHELL présente les tarifs proposés pour l'année 2013 :

- **Concerts :**
 - **Place plein tarif :** 20 €/concert.
 - **Place tarif réduit :** 12 €/concert (enfant 6/15 ans – chômeurs – étudiants – élèves adultes de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon).
 - **Place gratuite :** enfant moins de 6 ans et élèves enfants de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon.

- **Stage : tarif :** 40 €.
- **Encarts publicitaires :**
 - **mention publicitaire sur la plaquette de présentation :** 50 €.
 - **encart publicitaire sur la plaquette de présentation :** 80 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'adoption de ces tarifs pour l'année 2013.

6. Personnel :

6.1) Délibération pour la création d'un poste d'agent social de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe :

Jean-Jacques SCHELL expose aux membres du Conseil Communautaire que pour permettre l'avancement de grade d'un agent, suite à la réussite à l'examen d'Agent Social de 1^{ère} classe, il est nécessaire de créer un poste statutaire d'Agent Social de 1^{ère} classe à temps non complet, soit 24h30/semaine, à compter du 1^{er} juillet 2013. Parallèlement à cette création, il est nécessaire de supprimer le poste d'Agent Social de 2^{ème} classe.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la création d'un poste d'Agent Social de 1^{ère} classe à temps non complet de 24h30/semaine, à compter du 1^{er} juillet 2013 et pour la suppression du poste d'Agent Social de 2^{ème} classe à temps non complet de 24h30/semaine.

6.2) Délibération pour la participation de la CCHL à la protection sociale du personnel :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux membres du conseil communautaire que la protection sociale complémentaire des agents a été remise en avant avec le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Cette protection sociale complémentaire concerne :

- Soit la complémentaire santé qui abonde les remboursements de la Sécurité Sociale sur les actes médicaux.
- Soit la complémentaire prévoyance qui vient compléter en partie le salaire de l'agent lorsque celui-ci est arrêt maladie.

Le dispositif réglementaire prévoit 2 possibilités pour les collectivités qui souhaitent participer aux contrats de leurs agents : la labellisation et/ou la convention de participation.

- La labellisation : les agents doivent souscrire à un contrat d'une mutuelle qui a été labellisé au niveau national. La liste des contrats labellisés est accessible sur le site de la DGCL.
- La convention de participation : il doit y avoir une mise en concurrence au niveau de la collectivité des diverses mutuelles et assurances. Cela a été fait par le Centre de Gestion suite au mandat qui lui avait été donné par la CCHL et d'autres collectivités. Le compte-rendu de cette consultation est le suivant : la convention de participation a été signée uniquement pour la couverture prévoyance avec le groupement suivant : Mutuelle INTERIALE associé à la Société GRAS- SAVOYE.

Il précise que la CCHL doit donc se prononcer sur sa participation ou non et sur le montant de cette participation. Cette participation doit être fixée forfaitairement. Ce ne peut pas être un pourcentage du montant de la cotisation. Le montant minimum est de 5 € par agent et par mois. Mais il est possible de moduler et de prendre en compte les temps de travail des agents.

Jean-Jacques SCHELL précise également que les membres du bureau communautaire proposent que la CCHL verse une participation de 7,00 €/mois et par agent, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, pour une couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour appliquer cette proposition.

7. Finances :

7.1) Délibération pour la réalisation d'un prêt de 300.000 € pour la réalisation du pôle multi activités sur Tence et d'un prêt de 500.000 € pour la réalisation de la ZA des Barandons au Chambon/Lignon :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux membres du conseil communautaire que pour finaliser le pôle multi activités, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 300.000 €. Il présente les propositions reçues des banques. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature d'un prêt de 300.000,00 €, auprès de la Caisse d'Epargne, avec remboursement trimestriel et amortissement constant sur 15 ans au taux fixe de 3,40 % et des frais de dossier de 600,00 €.

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux membres du conseil communautaire que pour finaliser l'acquisition de terrains sur la ZA des Barandons au Chambon/Lignon, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 500.000 €. Il présente les propositions reçues des banques. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité (20 pour, 1 contre) pour la signature d'un prêt de 500.000,00 €, auprès de la Caisse d'Epargne, avec remboursement trimestriel et amortissement constant sur 15 ans au taux fixe de 3,40 % et des frais de dossier de 1.000,00 €.

7.2) Délibération pour l'attribution d'un fonds de concours de 53.000 € à la Commune de Saint-Jeures pour la réhabilitation de la mairie :

Jean-Jacques SCHELL présente le projet de la commune de Saint-Jeures qui souhaite réhabiliter sa mairie ainsi que l'espace extérieur. Il précise que le montant prévisionnel du projet s'élève à 530.000,00 € H.T. et propose que la CCHL participe à ce projet par le versement d'un fonds de concours à hauteur de 10 % du montant prévisionnel, soit 53.000,00 €, comme prévu lors des négociations sur le contrat CG2D 2010-2014. Il précise également que ce projet a fait l'objet de demande de subventions auprès de différents partenaires financiers et que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Travaux de réhabilitation	468.000,00 €	Europe	50.000,00 €
Honoraires	62.000,00 €	Réserve parlementaire	150.000,00 €
		Conseil Général (CG2D)	59.019,00 €
		Communauté de Communes du Haut-Lignon	53.000,00 €
		Autofinancement Commune de Saint-Jeures	217.981,00 €
TOTAL	530.000,00 €	TOTAL	530.000,00 €

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour le versement d'un fonds de concours de 53.000 €, à la mairie de Saint-Jeures, pour la réhabilitation de la mairie.

7.3) Délibération pour l'attribution d'un fonds de concours de 15.630 € à la Commune du Mazet Saint-Voy pour la réalisation d'une salle de Fitness et d'un musée d'école :

Jean-Jacques SCHELL présente le projet de la commune du Mazet Saint-Voy qui souhaite aménager un local en salle de Fitness et en musée d'école (salle de classe reconstituée à l'ancienne). Il précise que le montant prévisionnel du projet s'élève à 156.338,00 € H.T. et il propose que la CCHL participe à ce projet par le versement d'un fonds de concours à hauteur de 10 % du montant prévisionnel, soit 15.630,00 €. Il précise également que ce projet a fait l'objet de demande de subventions auprès de différents partenaires financiers et que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Acquisition des locaux	100.000,00 €	Conseil Général (CG2D)	15.000,00 €
Travaux	50.000,00 €	Communauté de Communes du Haut-Lignon	15.630,00 €
Frais divers	6.338,00 €	Autofinancement Commune du Mazet Saint-Voy	125.708,00 €
TOTAL	156.338,00 €	TOTAL	156.338,00 €

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour le versement d'un fonds de concours de 15.630 €, à la mairie du Mazet Saint-Voy, pour l'aménagement d'un local Fitness et d'un musée d'école.

7.4) Délibération pour déterminer les admissions en non-valeur :

Jean-Jacques SCHELL présente aux membres du conseil communautaire les sommes restant à recouvrer pour divers débiteurs, concernant le service de ramassage scolaire pour 833,00 € et le centre de loisirs intercommunal pour 358,98 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'admission en non-valeur des sommes sus indiquées pour un montant global de 1.191,98 €.

7.5) Délibération pour signature des conventions avec le Centre de Gestion pour la mise en œuvre de la dématérialisation des actes et des flux comptables :

Jean-Jacques SCHELL présente aux membres du conseil communautaire les projets de télétransmission des actes dans le cadre du programme ACTES avec la Préfecture de la Haute-Loire et des flux comptables dans le cadre du programme HELIOS. Il précise que pour mettre en place ces procédures il est nécessaire de signer des conventions de mise en œuvre, avec la Préfecture de la Haute-Loire et le centre de gestion de la Haute-Loire.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour signer des conventions avec la Préfecture de la Haute-Loire et le centre de gestion de la Haute-Loire.

8. Divers :

8.1) Commission Communication et Tourisme :

Henri SOUVIGNET présente le travail réalisé par les membres de la commission :

*** Réalisation du calendrier de l'été 2013 en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Vivarais :**

Ce document intègre toutes les manifestations organisées sur le Plateau Vivarais-Lignon du 15 juin au 30 septembre 2013. Il a été distribué dans les boîtes aux lettres la semaine du 10 au 14 juin 2013 pour les résidences principales. Il est disponible à l'Office de Tourisme, dans les mairies et au siège de la CCHL pour les touristes et les résidences secondaires.

*** Suivi du dossier « Entretien des sentiers de randonnées pédestres et VTT ».**

8.2) Commission « Urbanisme, Aménagement du Territoire » :

Gilbert RUEL rappelle le lancement du programme « Habiter Mieux » pour six mois sur le territoire de la CCHL.

8.3) Foire Forestière du Haut-Lignon :

Thierry QUESADA rappelle que la foire va se dérouler le 22 septembre 2013. Il évoque les différents problèmes encore en instance et demande s'il est possible d'organiser une réunion avec la mairie du Chambon/Lignon le 1^{er} juillet 2013 à 16h30.

8.4) Collège Cévenol :

Jean-Jacques SCHELL évoque la situation du collège Cévenol qui doit trouver des solutions pour continuer son activité avant le 27 juin 2013. Il précise qu'il a reçu un courrier de Monsieur GAST, nouveau Président du conseil d'administration qui sollicite la CCHL pour un financement éventuel.

Certains élus demandent si règlementairement la CCHL a le droit de subventionner une fondation et souhaiteraient que cette demande de financement soit accompagnée d'un projet de développement et d'un projet pédagogique.

Les élus de la commune de Tence sont réservés sur le subventionnement d'une école privée car ils rencontrent des difficultés au niveau communal.

Eliane WAUQUIEZ-MOTTE précise que le conseil municipal se réunit lundi 24 juin 2013 pour évoquer les difficultés du collège Cévenol.

Julien MELIN demande qu'une réunion spécifique puisse être organisée sur ce sujet si cela est nécessaire.

Gilbert RUEL précise que la CCHL n'a pas la compétence scolaire et que cela est difficile de faire une comparaison avec les dossiers économiques.

8.5) Commission « Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire » :

Thierry QUESADA souhaite que la commission examine en septembre la question du renouvellement de l'agrément du centre social intercommunal et que la présence des élus de toutes les communes est souhaitée.

Julien MELIN souhaite faire partie de la commission qui examinera ce projet.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 25 septembre 2013 à 20h à la mairie du Mazet Saint-Voy.